



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-18

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 17 mai à Bulgneville (88)

Date de convocation	9 mai 2019
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	46 Titulaires 46 Suppléants 26 Présents 3 votes par procuration

Étaient présents :

M. Philippe CLAUDE	M. Patrick FLOQUET
M. Bernard PIERQUIN	M. Christian MAURER
M. Boris RAVIGNON	M. André LIEBAUX
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Bernard SALQUEBRE
M. Pascal GILLAUX (Pv de M. Dekens)	M. Gilbert BOGARD
M. JC JACQUEMART	M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
M. Philippe FOSSEPREZ	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Thérèse BERGER	Mme Danielle COMBE (Pv M. Merveille)
M. Yvon HUMBLLOT	Mme Dominique HUMBERT
M. Régis RAOUL	M. Simon LECLERC
M. JP CHABOUSSON	M. Alain FIDERSPIL
M. Jean PANCHER	M. Eric GILLARDIN
M. Michel COURTOISIER	Mme Morgane PITEL

Objet de la délibération :

Commission d'appel d'offres : Projet du Pays Sedanais

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-18

Objet de la délibération :

Commission d'appel d'offres : Projet du Pays Sedanais

Par convention en date du 21 janvier 2019, la CA Ardenne Métropole a délégué à l'EPAMA-EPTB Meuse l'alinéa 1 de la GEMAPI à savoir l'item « aménagement de bassin versant » et dans le cadre de cette convention, la réalisation du projet dit « de Protection du Sedanais ».

Le montant de la phase de conception étant estimé à plus de 2,5M€, une commission d'appel d'offre doit être constituée pour l'attribution des marchés de cette opération.

La CAO est composée de titulaires et de suppléants, élus par l'assemblée de l'EPAMA, en son sein.

En vertu de l'art. 3.6 de la convention précitée et comme pour l'ensemble des projets menés par l'EPAMA EPTB Meuse, un siège y est réservé à la collectivité sur le territoire de laquelle se déroule le projet. En l'espèce, Ardenne Métropole.

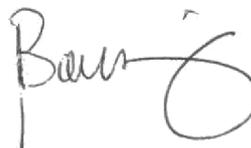
Les autres sièges sont à pourvoir par le comité syndical.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres du projet du Pays Sedanais :

Président : <i>Boris Ravignon</i>			
Titulaire Ardenne Métropole	<i>Bernard Pierquin</i>	Suppléant	<i>André Liébaux</i>
Titulaire	<i>Michel Normand</i>	Suppléant	<i>Pascal Gillaux</i>
Titulaire	<i>Philippe Claude</i>	Suppléant	<i>Jean Claude Jacquemart</i>
Titulaire	<i>François Bussière</i>	Suppléant	<i>Robert Pascolo</i>
Titulaire	<i>Jean Pierre Renvoy</i>	Suppléant	<i>Guy Joseph</i>

le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boris Ravignon'. The signature is stylized with a large, circular flourish at the end.

Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 30/05/2019 à 17:59:45
Référence : ad983744e1fafc6ae5c873c6b7d369a92115b2b0